

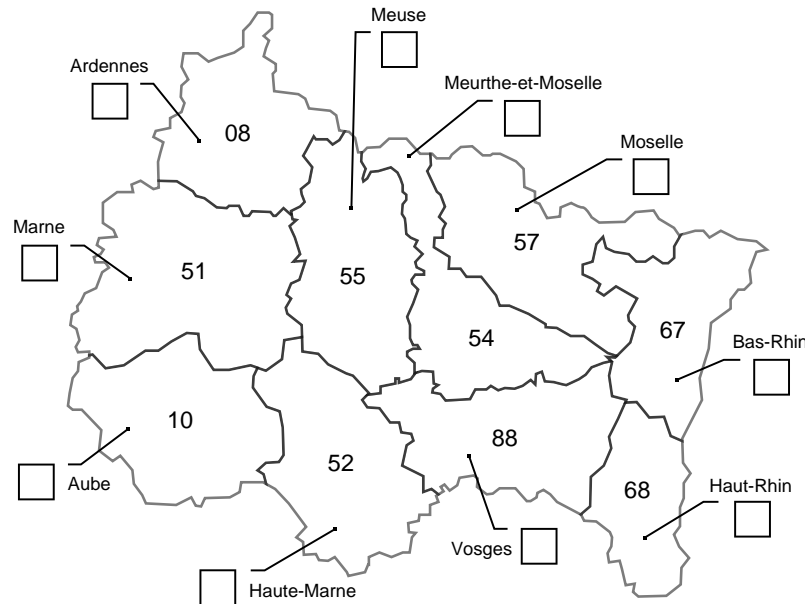
Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

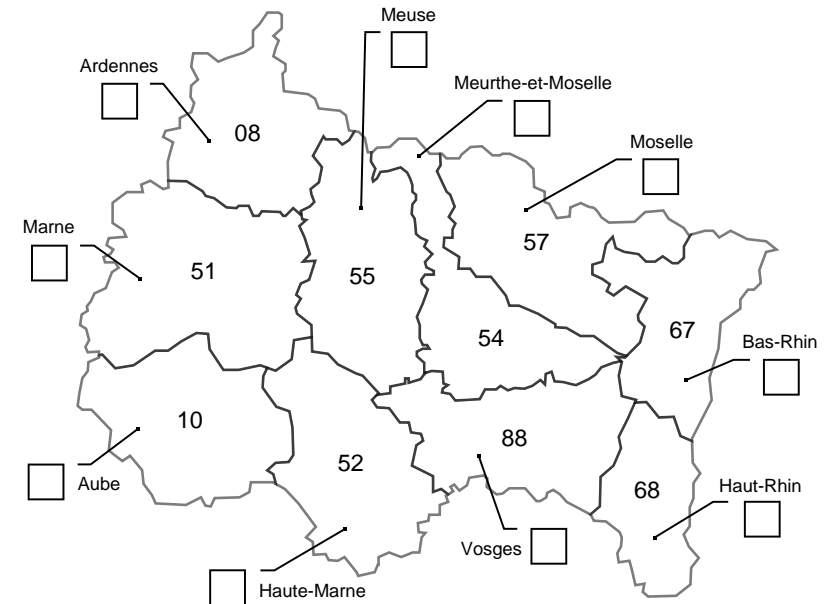
Polluant: Particules PM10 - Type: Mixte

Communiqué du: 29/03/2020 à 11:09

Pour le samedi 28 mars 2020



Pour le dimanche 29 mars 2020



Procédures préfectorales



Surveillance et prévision de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu



Procédures et mesures d'urgence

Selon arrêté inter préfectoral du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Mixte » en plus d'être lié aux particules d'origine carbonée, se caractérise également par une part importante de particules secondaires formées à partir d'ammoniac et d'oxydes d'azote. L'ammoniac étant issu majoritairement des épandages de fertilisants, ces épisodes interviennent essentiellement entre février et mai. Les niveaux de particules ont monté progressivement à la faveur du temps sec et doux des derniers jours. Le seuil d'information-recommandations a été dépassé ce samedi sur les départements des Ardennes, de la Marne, de l'Aube, de la Meurthe et Moselle, de la Moselle du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Evolution et tendance

Les conditions météorologiques (renforcement des vents et précipitations) de ce dimanche 29 mars seront favorables à une diminution des niveaux de particules sur l'ensemble de la région et les concentrations moyennes journalières redescendront en-dessous du seuil d'information et de recommandations sur l'ensemble du réseau de mesures du Grand Est.



Effets sanitaires

www.grand-est.ars.sante.fr